

FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

2019

Rapport annuel
d'activité



www.peche60.fr

Le mot du Président



Jean JOPEK

Président de la Fédération

Chaque année la Fédération publie son rapport d'activité (RAC). Ce rapport rend compte de l'important travail réalisé au bénéfice du réseau associatif, des milieux aquatiques et bien sûr des pêcheurs.

Dans ce document vous trouverez un retour sur les principales actions 2019 (travaux, concours, animations, etc.), notamment la réalisation des travaux sur la Verse.

Vous y trouverez également notre bilan financier. Nous constatons une nouvelle légère baisse des effectifs de pêcheurs en 2019 de 2,82% et une nouvelle progression des cartes URNE de 8,92%

En découvrant l'ensemble de ce rapport d'activité je tiens au nom du Conseil d'Administration à remercier : les AAPPMA, les salarié(e)s et nos partenaires qui œuvrent pour protéger les milieux aquatiques et promouvoir le loisir pêche.

Amitiés halieutiques



PRESENTATION	3
Présentation générale	3
Moyens humains	5
FINANCES ET BUDGET 2019	6
Moyens financiers	6
Bilan financier 2019	6
ACTIVITES GENERALES PRINCIPALES 2019	8
PÔLE MILIEUX AQUATIQUES	9
CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES	10
Inventaires piscicoles	10
Suivi thermique des cours d'eau	12
Suivi du vidéo-comptage de la passe à poissons du Carandeu	13
Suivi des populations de brochets	14
RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES	16
La rédaction de Plan de Gestion Piscicole	15
Travaux de diversification des habitats et des écoulements sur la Brèche à Nogent-sur-Oise	16
Restauration de la Verse à Beaurains les Noyon et Noyon	17
Assistance maîtrise d'ouvrages auprès des propriétaires privés	18
Assistance maîtrise d'ouvrages auprès des propriétaires publics	18
PÔLE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE	19
GARDERIE	27
Bilan des contrôles sur les parcours fédéraux	20
Régulation du grand cormoran	21
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	29
Education à l'environnement à destination des scolaires	22
Information/sensibilisation à destination du public	23
PROMOTION DU LOISIR PÊCHE	31
Ateliers Pêche Nature (APN)	25
Pêche et handicap	25
Animations pêche	26
Journée Nationale de la Pêche	26
Événements et concours	26
Parcours de pêche Fédéraux	28
Guide de pêche	29



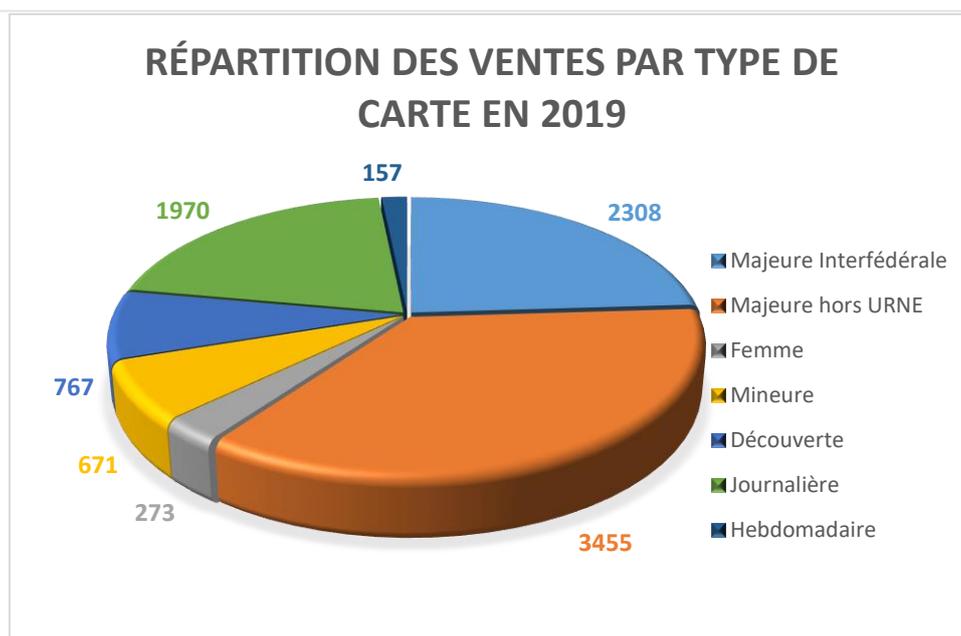
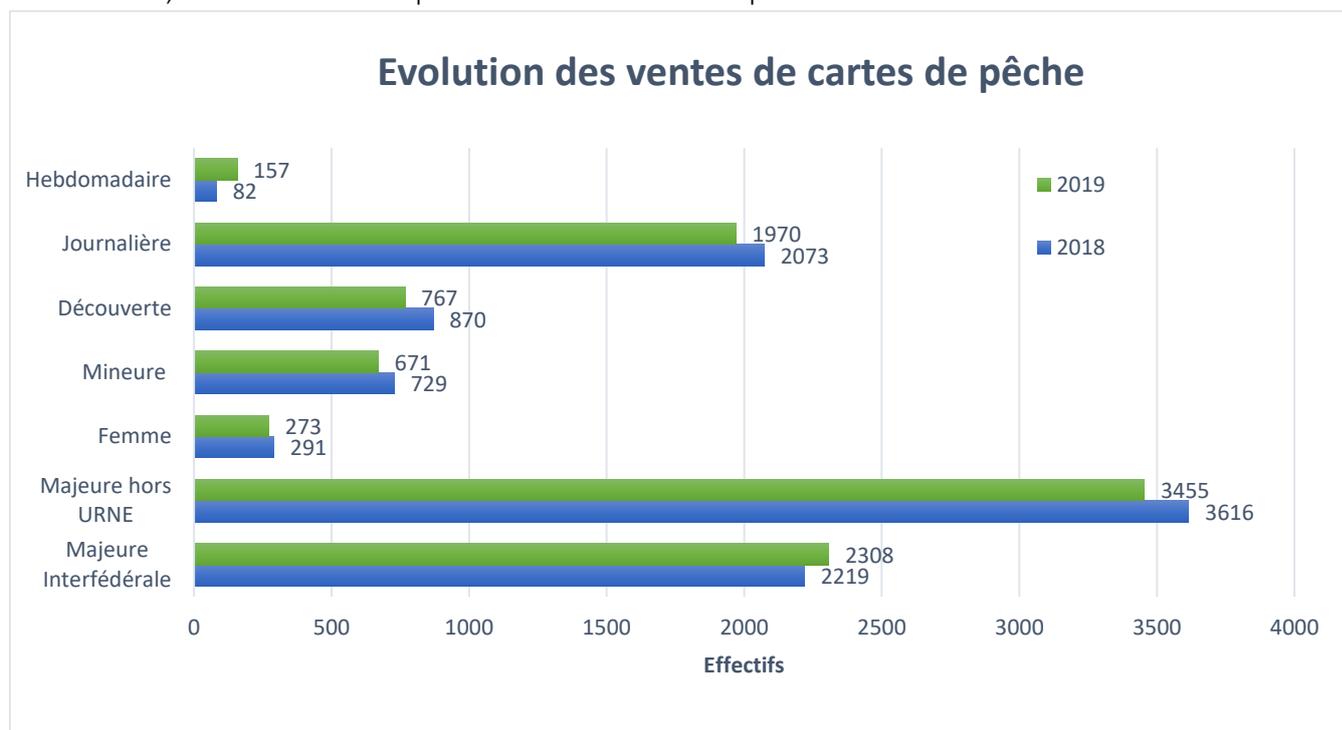
Présentation

Présentation générale

La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique est chargée, de par la loi, de missions d'intérêt général et a le caractère d'un établissement d'utilité public. La Fédération est agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement.

De par ses statuts, elle adhère à la Fédération Nationale pour la Pêche en France et est tenue de se conformer à ses mesures de coordination.

La Fédération regroupe 62 Associations Agréées pour la Pêche et le Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), réparties sur l'ensemble du département. Au travers de ces 62 associations, la Fédération comptabilise 9 601 adhérents pour la saison 2019.



Présentation

La Fédération exerce sa compétence sur l'ensemble du département de l'Oise. Elle assure la collecte auprès des AAPPMA de la redevance pour la protection du milieu aquatique et de la cotisation pêche et milieu aquatique (CPMA).

Ses principales missions correspondent à :

- La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- La coordination et le soutien des activités des AAPPMA adhérentes ;
- L'élaboration et la mise œuvre du Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) ;
- La conduite d'actions d'information et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du loisir pêche ;
- La représentation des intérêts piscicoles auprès des divers organismes.



Présentation

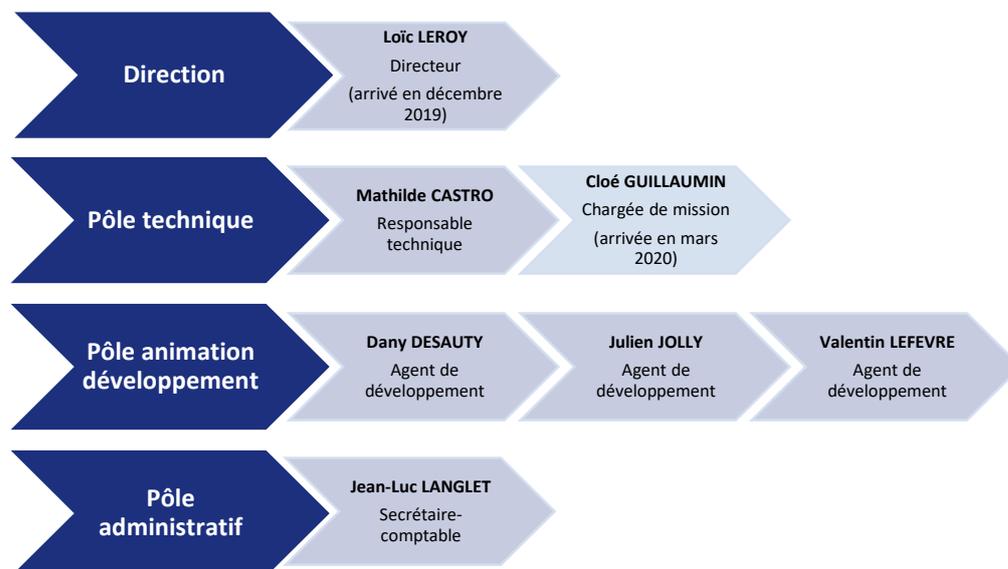
Moyens humains

- Le Conseil d'Administration est chargé de la partie décisionnelle de l'association (définition de la politique de gestion, participations financières...) et organise le fonctionnement fédéral par le biais de commissions thématiques. Les membres du C.A. sont les représentants politiques de la Fédération et sont chargés de défendre les intérêts des pêcheurs et des milieux aquatiques.

En 2019, 12 représentants des AAPPMA composent le Conseil d'Administration.

- Les salariés composent la partie « entreprise » de l'association. Ils sont chargés de mettre en œuvre la politique et les orientations définies par le Conseil d'Administration.

La Fédération emploie 7 salariés, répartis dans 3 pôles :



Une huitième personne travaille sur un contrat hebdomadaire de 3h pour l'entretien des locaux.



Finances et budget 2019

Moyens financiers

Le fonctionnement de la Fédération est assuré en partie par les revenus issus de la vente des cartes de pêche via la cotisation fédérale. En effet, en s'acquittant de sa carte de pêche, chaque pêcheur participe au financement des missions d'intérêt général de notre réseau associatif (FNPF, Fédération, AAPPMA). Cependant, ces cotisations ne permettent pas de financer l'ensemble du fonctionnement d'une Fédération. La Fédération fait donc appel à d'autres structures via des demandes de subventions. Ainsi, nous recevons le soutien financier de la Région Hauts de France, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du FEDER et du Conseil Départemental de l'Oise.

Bilan financier 2019

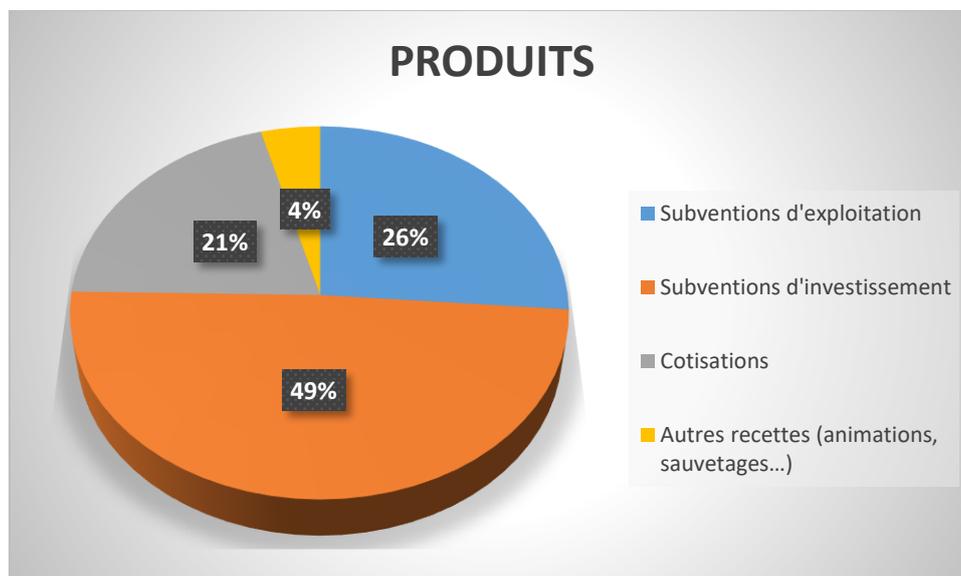
Le produit des cotisations est en légère augmentation liée principalement au développement de la vente des cartes de pêche URNE. Le poste des subventions d'exploitation obtenues est inférieur à celui de 2018. Le poste des subventions d'investissement est lui important pour l'année 2019, conséquence des travaux d'aménagement de grande ampleur sur la Verse.

Le bilan global est déficitaire pour l'exercice 2019 de 5 228€

Les recettes

LES PRODUITS	2018	2019
Subventions d'exploitations	351 927	265 099
Subventions d'investissements		471 410
Cotisations	199 381	207 277
Divers	64 837	66 784
Total	616 144.76	1 010 570

En sus la Fédération a perçu 495 809€ de subventions d'investissements pour actions et travaux.

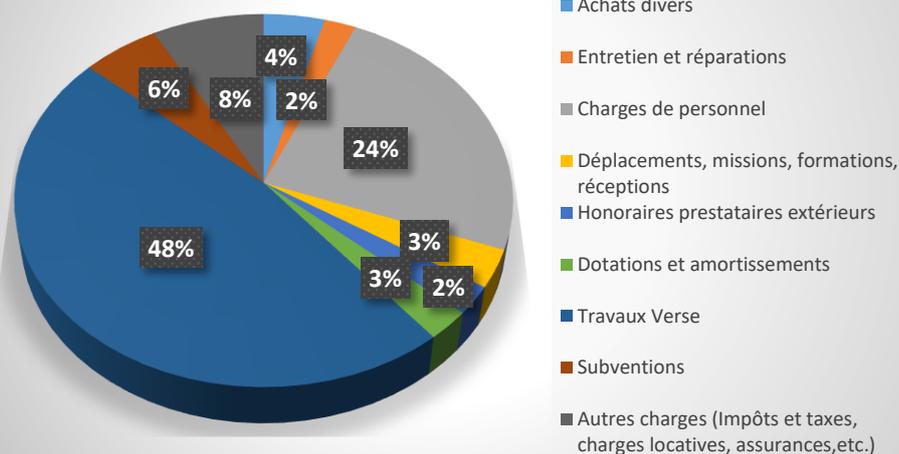


Finances et budget 2019

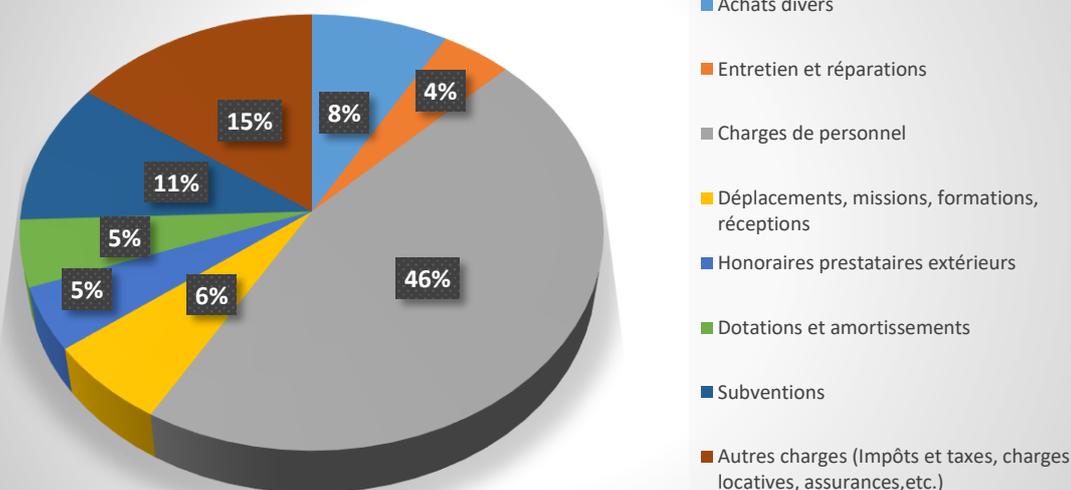
Les dépenses

Charges 2019	
Achats divers	44 238 €
Entretien et réparations	22 897 €
Charges de personnel	244 904 €
Déplacements, missions, formations, réceptions	33 442 €
Honoraires prestataires extérieurs	25 082 €
Dotations et amortissements	26 424 €
Travaux Verse	482 256 €
Subventions	55 823 €
Autres charges (Impôts et taxes, charges locatives, assurances, etc.)	80 732 €
Total	1 015 798 €

Répartition des charges 2019



Répartition des charges 2019 hors travaux



Activités générales principales 2019 (non exhaustives)

Récapitulatif des activités fédérales 2019								
Activité	Vie associative	Soutien aux AAPPMA	Conception d'outils de planification et gestion	Ressources Humaines		Comptabilité	Secrétariat	Communication
Activité détaillée				Divers	Formation			
Temps passé en heures	890	153	313	122	104	748	469	305
Activité	Développement							Garderie
Activité détaillée	Arrêtés	Evènementiel	Hauts-de-France propres	Parours de pêche	Entretien parcours fédéraux	Partenariat	Réciprocité	
Temps passé en heures	45	413	190	83	778	25	21	
Activité	Animation						Evaluation des pressions et états des milieux aquatiques	
Activité détaillée	APN	Classes d'eau	CLSH	Education nationale	Spécifiques	Education spécialisée / handicap	Divers	Pollution
Temps passé en heures	70	13	163	444	87	45	32	12
Activité	Connaissance et suivi des milieux aquatiques							Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage travaux
Activité détaillée	documentation	inventaire milieux et frayères	pêches électriques d'inventaires	Pêches électriques de sauvetage	Suivi brochet	suivi et traitement des données passe à poissons	Etude thermique	
Temps passé en heures	30	35	721	105	70	326	129	

PÔLE MILIEUX AQUATIQUES



Connaissance des milieux aquatiques

Inventaires piscicoles

L'étude des populations piscicoles permet de définir l'état des milieux aquatiques. En tant que bioindicateurs, les poissons sont particulièrement sensibles aux modifications de leur environnement. En effet, chaque espèce possède ses propres exigences vis-à-vis de son environnement (température de l'eau, oxygénation de l'eau, vitesse d'écoulement, substrat de fond,...). Les modifications engendrées par le changement climatique et les pressions anthropiques se répercutent sur la répartition des espèces (polluo-sensibles ou tolérantes) et la structure des populations.

Chaque année, la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 60) réalise par son compte et celui de ses partenaires des inventaires piscicoles par pêche électrique. L'objectif est d'enrichir nos connaissances sur les peuplements présents dans le département. Ces inventaires ont pour but :

- de définir l'état d'une population avant la réalisation de travaux en rivière afin d'obtenir un état initial
- de suivre l'évolution des populations piscicoles à la suite de la réalisation des travaux d'aménagements
- de développer nos connaissances sur les peuplements et sur leur évolution en fonction des contraintes climatiques et anthropiques
- le suivi spécifique de certaines espèces à enjeux particuliers (anguille, brochet, écrevisse à pattes blanches, ...)
- le suivi des espèces exotiques envahissantes



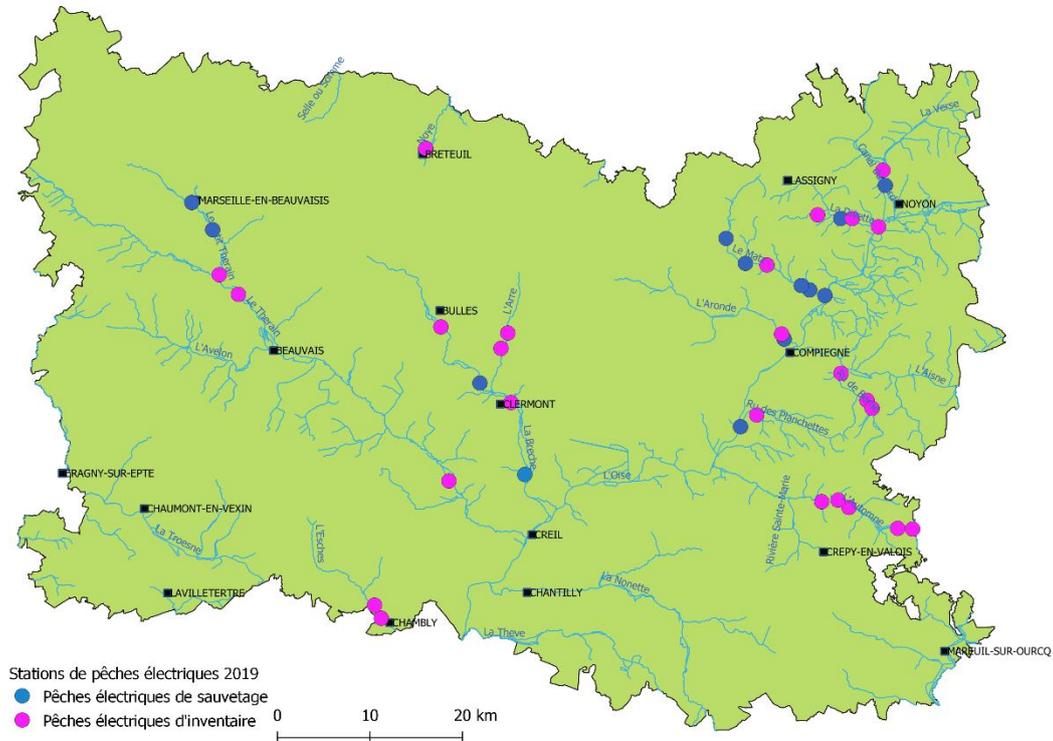
Pêche électrique sur l'Automne à Fresnoy-la-Rivière et mesure d'un barbeau sur le Thérain à Balagny-sur-Thérain

La FDAAPPMA 60 réalise également des pêches de sauvetage visant à récupérer les poissons sur un secteur de la rivière avant la réalisation de travaux entraînant la mise en assec ou demandant le passage d'engins de chantier dans le lit du cours d'eau.



Connaissance des milieux aquatiques

Cette année 33 pêches électriques ont été réalisées dont 21 inventaires et 12 pêches de sauvetage.



Localisation des pêches électriques réalisées en 2019

Les principales observations sont les suivantes :

- L'absence de poissons sur la Verse liée à une pollution survenue quelques jours avant la pêche. La Fédération de Pêche de l'Oise a porté plainte mais la source de cette pollution n'a pas pu être identifiée.
- La présence de lote de rivière observée sur le Matz à Thourotte. Cette espèce est en voie de disparition sur le bassin Seine Normandie.
- Les résultats satisfaisants des travaux de recharge granulométrique effectués en 2018 sur la Noye à Breteuil avec la présence de truitelles
- L'observation de brochetons de l'année sur les frayères restaurées sur le Ru des Planchettes en forêt de Compiègne par l'ONF
- Les niveaux d'eau très faibles observés cet été, notamment sur la Brèche à Clermont et sur l'Arré, se sont répercutés sur les densités de populations, plus faibles que les années présentes.
- La structure de la population de truite fario plutôt équilibrée sur la Brèche à Bulles



Connaissance des milieux aquatiques

Suivi thermique des cours d'eau

La température joue un rôle très important dans la répartition des espèces piscicoles le long des cours d'eau. En effet, chacune possède ses propres exigences vis-à-vis de son environnement.

Avec le changement climatique, la température de l'eau des rivières est amenée à augmenter. Ceci peut provoquer des modifications de l'aire de répartition des espèces piscicoles avec l'extension d'espèces thermophiles et tolérantes comme le chevain ou la perche soleil et la régression d'espèces d'eau froide ou polluo-sensibles comme la truite fario ou la lote de rivière.

Le changement climatique est une cause globale du réchauffement des eaux mais d'autres phénomènes plus locaux ont également des effets importants comme la présence d'ouvrages hydrauliques, les pollutions, la suppression de la ripisylve ou l'arrivée d'eau issue de plans d'eau.

C'est pour suivre ces différents impacts que la Fédération de Pêche de l'Oise mène depuis 2016, un suivi de la température de l'eau sur les principaux cours d'eau du département.

Des enregistreurs thermiques mesurent la température de l'eau toutes les heures. Les données sont ensuite récoltées annuellement afin d'être analysées.

Les résultats obtenus permettent d'affiner nos interprétations sur l'évolution de la densité des populations piscicoles de nos rivières.



Récupération des données sur l'Aronde à Gournay



Enregistreur thermique positionné sur l'Esches



Connaissance des milieux aquatiques

Suivi du vidéo-comptage de la passe à poissons du Carandeanu

Depuis 2017, la Fédération intervient en tant que prestataire pour le compte de l'entreprise SEMAO dans le dépouillement et l'analyse des données issues du vidéo-comptage installé au niveau de la passe à poissons du barrage du Carandeanu.



Barrage du Carandeanu sur l'Aisne

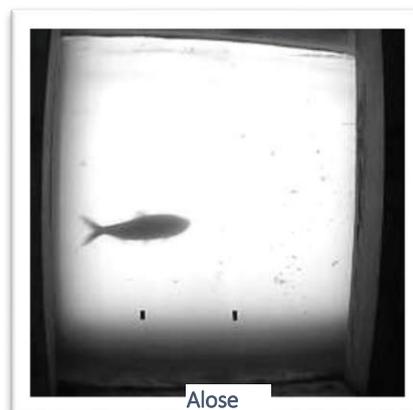
Ce suivi a permis d'observer la présence de saumons d'atlantique, de truites de mer et d'aloses dans le département de l'Oise, et a ainsi confirmé leur remontée depuis l'estuaire de la Seine.

Pour cette année 2019, 5 truites de mer ont pu être identifiées ainsi que 174 anguilles dont 119 en dévalaison et 55 en montaison.

Une très nette augmentation des observations d'aloses est constatée en 2019 par rapport aux années précédentes avec 359 individus comptabilisés contre seulement 14 en 2018.



Truite de mer



Alose

Également, nous observons régulièrement des espèces plus habituelles dans nos rivières comme l'ablette, le gardon, le chevaie ou encore la brème.

Espérons que de nouvelles bonne surprises puissent se présenter devant notre caméra.



Connaissance des milieux aquatiques

Suivi des populations de brochets

Entre 2013 et 2018, des travaux de restauration de zones humides ont été menés par l'Office Nationale des Forêts (ONF) en partenariat avec la Fédération et le Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA). 1,4 hectares ont ainsi été restaurés pour favoriser la reproduction du brochet sur le Ru de Berne et sur le Ru des Planchettes.



Frayère sur le Ru des Planchettes

La Fédération intervient dans le suivi de la fonctionnalité de ces aménagements de par l'observation de géniteurs sur site et la réalisation de pêches électriques permettant de déceler la présence de juvéniles et d'alevins.

Cette année, 8 brochetons ont été observés sur le Ru des Planchettes, en revanche, aucun n'a été observé sur le Ru de Berne. Le site étant moins favorable à l'espèce. Cependant, la richesse spécifique et la densité des individus observés sont plus importantes. La restauration de ces sites bénéficie à de nombreuses espèces aquatiques.

Ces inventaires vont se poursuivre dans les années à venir afin de suivre la reproduction du brochet sur les différents sites.



Pêche électrique et brocheton inventorié sur les frayères du Ru des Planchettes



Restauration des milieux aquatiques

La rédaction de Plan de Gestion Piscicole

Aujourd'hui, la préservation et la restauration des milieux aquatiques est au centre des préoccupations et des orientations prises par les AAPPMA en accord avec les évolutions réglementaires. Ainsi, la gestion piscicole est une nécessité et est prévue par le Code de l'Environnement (article L.433-3 ci-dessous).

L'article L. 433-3 du code de l'environnement indique que « l'exercice d'un droit de pêche emporte l'obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. En cas de non-respect de cette obligation, les mesures nécessaires peuvent être prises d'office par l'administration aux frais de la personne physique ou morale qui exerce le droit de pêche »

La gestion piscicole comprend l'ensemble des actions qui visent à exploiter au mieux et de façon durable la ressource piscicole. C'est une gestion très complexe, puisque l'on doit prendre en compte des facteurs abiotiques (qualité et quantité de l'eau, diversité des habitats...), des facteurs biotiques (présence ou non d'une espèce, condition de croissance, nourriture...) et des facteurs anthropiques (pêcheurs, riverains...).

Chaque année, la Fédération réalise des Plan de Gestion Piscicole (PGP) à destination des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), détentrices du droit de pêche. Ils contiennent la liste des différentes orientations d'actions qui seront réalisées au cours de l'exercice quinquennal, en termes de protection du milieu et de gestion halieutique.

Ils sont un document d'orientation permettant d'adapter la gestion par le croisement des données sur la fonctionnalité piscicole du milieu et celles sur la pression de pêche exercée.

Cette année, un PGP a été rédigé pour l'AAPPMA de Saint-Paul et un autre est en cours de rédaction pour l'AAPPMA de Saint-Omer-en-Chaussée.



Le Petit Thérain à Saint Omer en Chaussée



L'Avelon à Saint Paul

L'objectif est que toutes les AAPPMA du département possèdent leur PGP actualisé à la suite de l'actualisation du PDPG prévu pour 2021.



Restauration des milieux aquatiques

Travaux de diversification des habitats et des écoulements sur la Brèche à Nogent-sur-Oise

La Brèche a subi de nombreux aménagements de recalibrage et de rectification par le passé, ce qui a modifié sa dynamique naturelle. En conséquence, le cours d'eau présente un tracé très rectiligne, une largeur du lit excessive et des berges relativement hautes. Ceci induit une réduction des habitats et de la diversité des écoulements.

En 2018, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche a réalisé des travaux visant à rétablir la continuité écologique au seuil du pont de Saulcy à Nogent-sur-Oise et à rouvrir des méandres déconnectés de la Brèche, à environ 200 m en aval du pont.

Afin de poursuivre la restauration du secteur, l'AAPPMA de Monchy Nogent Villiers a souhaité améliorer la qualité hydrologique de la rivière et créer des habitats piscicoles entre le pont et les méandres reconnectés.

La Fédération est intervenue afin de réaliser des aménagements permettant de diversifier les écoulements et de créer des habitats piscicoles par la pose de blocs dans le fond du lit de la rivière. 50 tonnes de blocs ont été prévus, d'un calibre de 40 à 200 kg.

Ces travaux permettent dans un premier temps d'augmenter localement la vitesse des écoulements en aval des amas de blocs. Ils contribuent également à la création de zones de caches et d'habitats pour les espèces présentes. Les résultats définitifs de ces aménagements seront à apprécier dans le temps notamment sur la présence de chabots et de truites fario.

Selon les niveaux d'eau, une pêche d'inventaire pourra être réalisée en 2020 afin de suivre l'évolution de ces aménagements.

Les travaux ont été financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la région Hauts de France, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération de pêche de l'Oise et l'AAPPMA de Monchy Nogent Villiers.



Blocs ajoutés dans le lit de la Brèche



Restauration des milieux aquatiques

Restauration de la Verse à Beaurains -lès -Noyon et Noyon

La Verse a subi d'importants travaux de recalibrage et de rectification par le passé, modifiant son tracé et sa morphologie.

La Fédération s'est portée maître d'ouvrage afin de restaurer ses fonctionnalités sur un secteur subissant deux phénomènes d'érosions régressives.

L'objectif global est de restaurer la dynamique et l'équilibre naturel du cours d'eau, afin de dissiper son énergie et de ralentir ses écoulements. Les aménagements permettront de :

- Restaurer la dynamique et l'équilibre naturel du cours d'eau
- Récréer des zones de frayères
- Diversifier les écoulements du lit



La Verse avant les travaux

Le chantier a débuté en avril et s'est terminé en août 2019.

Au total 900 m de cours d'eau ont été restaurés. Les travaux ont consisté à :

- Reméandrer, c'est-à-dire à casser la rectitude du cours d'eau en créant un profil avec des sinuosités proches d'un état naturel.
- Terrasser avec une recharge alluviale allant de 5 à 250 mm, ce qui a permis de diversifier les écoulements, de créer des habitats et des zones de frayères.

Les travaux ont été financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 20 % par les Fonds Européens FEDER.



La Verse après les travaux

La Fédération suivra l'évolution des densités de poissons sur le site, qui étaient faibles avant les travaux. Un suivi 1 an après la réalisation des travaux est prévu pour l'année 2020.



Restauration des milieux aquatiques

Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des propriétaires privés

Le classement de certains cours d'eau en Liste 2 porte obligation aux propriétaires privés d'ouvrages hydrauliques faisant obstacle à la continuité écologique (sédimentaires et piscicoles) d'aménager leur ouvrage afin de se mettre en conformité avec la loi.

Dans ce cadre, la Fédération a apporté son appui en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage aux propriétaires concernés sur des secteurs sans compétences GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Cette assistance comprend la rédaction de cahier des charges pour le recrutement du bureau d'étude, la rédaction des dossiers de demande de subventions et de leur suivi ainsi que l'accompagnement des propriétaires dans leur démarche. La Fédération est impliquée également dans le suivi et le bon déroulement de l'étude et à assurer le relai entre le bureau d'étude et les partenaires (financiers, techniques et institutionnels).

Maintenant, pratiquement tous les bassins versants du département sont dotés d'une structure GEMAPI. Les études réalisées par la Fédération ont donc été transmises aux organismes gestionnaires sur chaque bassin versant.

En 2019, la Fédération a continué à suivre l'étude de restauration du moulin de Berthecourt sur le Sillet. Le bureau d'étude a réalisé l'état des lieux, le diagnostic et l'étude d'avant-projet. Un scénario d'aménagement a été retenu.



Chute du moulin de Berthecourt

Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des propriétaires publics

La Fédération est partenaire de nombreux acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de l'eau. Afin de garantir la prise en compte des milieux aquatiques et de sa composante piscicole, la Fédération participe aux comités de pilotage des études et travaux de l'ensemble de ses partenaires.



PÔLE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE



Bilan des contrôles sur les parcours fédéraux

Parcours fédéral de Marseille en Beauvaisis.

Rivière de première catégorie le Petit Thérain.

66 passages de garderie de janvier à mai 2019.

14 pêcheurs contrôlés.

Etang fédéral d'Allonne.

197 passages de garderie de janvier au 20 octobre 2019.

594 pêcheurs contrôlés.

Etang réciprocaire de la Ballastière à Therdonne : 1065

pêcheurs contrôlés.

Etang fédéral de la Fréneuse.

310 passages de garderie de janvier à novembre 2019.

638 pêcheurs contrôlés.

Etangs fédéraux de Commelles.

64 passages de garderie de janvier à novembre 2019.

189 pêcheurs contrôlés.

Parcours fédéral de la rivière de première catégorie le Matz.

136 passages de garderie de janvier à fin septembre 2019.

648 pêcheurs contrôlés.

Etangs des Muids et de la forêt de Compiègne.

Muids : 102 passages de garderie de janvier à fin novembre 2019. 135 pêcheurs contrôlés.

Etangs de la forêt de Compiègne : 103 passages de garderie de janvier à fin novembre 2019.

454 pêcheurs contrôlés.

Etang fédéral de Varesnes.

80 passages de garderie de mi-avril à octobre 2019. 126 pêcheurs contrôlés.

BILAN GLOBAL PARCOURS FEDERAUX 2019

956 passages de garderie.

2798 pêcheurs contrôlés.

Auxquels s'ajoutent les passages des agents de développement de la Fédération. La Fédération remercie chaleureusement l'implication des bénévoles.



Régulation du grand cormoran

L'arrêté d'autorisation individuelle de destruction d'oiseaux de l'espèce « grand cormoran » dans le département de l'Oise pour la saison 2019-2020 fixait le nombre de cormorans à réguler de la façon suivante :

218 prélèvements en eaux libres.

15 prélèvements en piscicultures.

En eaux libres, 222 oiseaux ont été prélevés, soit 4 oiseaux de plus que le quota autorisé. Aucun prélèvement n'a été effectué en pisciculture.

Le nombre d'oiseaux observés sur les sites de tirs se chiffre à 1391. Pour information le taux de prélèvement effectué est de 16%.

46 tireurs sont agréés pour effectuer des tirs de régulation dans notre département. Ces tireurs sont répartis sur tout le territoire du département de l'Oise.

12 tireurs seulement ont effectué des tirs de régulation sur leur territoire de garderie et non pas sur tout le département de l'Oise.

De nombreux secteurs du département sont affectés par la prédation du cormoran sans qu'aucune régulation ne soit effectuée.

Les tirs de régulation ont été effectués du 13 novembre au 28 février 2020 sachant qu'ils pourraient être effectués à partir de l'ouverture de la chasse dans le département de l'Oise, soit le 22 septembre 2019 dans notre département. L'arrêté a été signé le 05 novembre 2019 pour la saison 2019-2020. L'enquête publique a été réalisée du 07 au 28 octobre 2019. Nous contacterons les services de l'état plus en amont pour la prochaine campagne de tirs de régulation.



Information/sensibilisation à destination du public

La Fédération de Pêche de l'Oise propose également ses animations au grand public et aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Au 1^{er} septembre 2019, les agents de la Fédération sont intervenus au sein de 15 groupes pour un effectif de 289 enfants sensibilisés. Le contenu de la prestation proposée aux enfants est globalement identique à celui délivré lors des interventions avec l'Éducation Nationale avec, en plus, une mise en pratique sur le terrain à travers la découverte de la pêche. Les notions mises en avant sont l'observation, le respect, la découverte et le savoir-être.

Le tableau ci-contre reprend l'évolution du nombre d'enfants sensibilisés au cours des dernières années :

ANIMATION PÊCHE

LA FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE,
PROPOSE AUX CENTRES DE LOISIRS (ANIMATION) :

« MON PREMIER POISSON »

ASSOCIATION AGRÉÉE
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

ANIMATEURS PROFESSIONNELS ET DIPLOMÉS

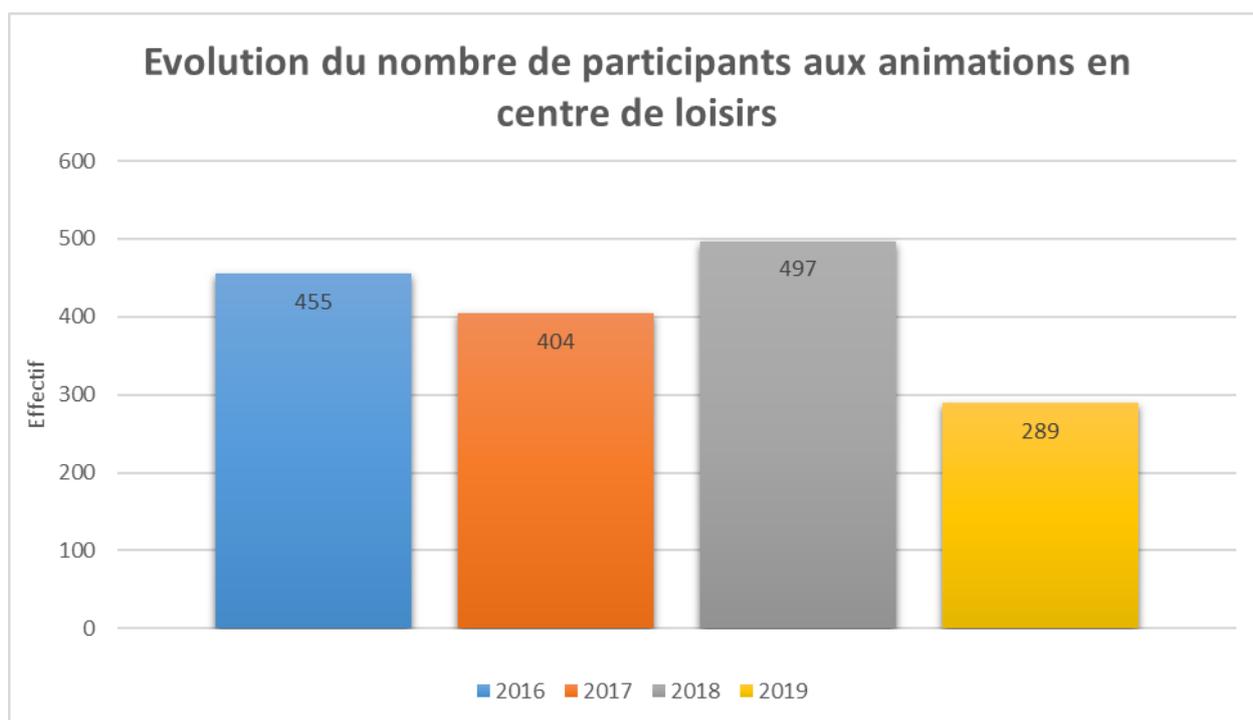
MATÉRIEL FOURNI

50 € L'ANIMATION
UN GROUPE DE 12 ENFANTS ENTRE
7 ANS ET 12 ANS

PÊCHE

www.peche60.fr
03 44 40 46 41 28 rue Jules Méline 60200 COMPIEGNE

Education à l'environnement



En 2019, 289 enfants pour 15 interventions ont été concernés par ces actions ! A noter que 2 interventions ont été contraintes d'être annulées en raison des conditions météorologiques (canicule).



Promotion du loisir pêche

Ateliers Pêche Nature (APN)

Les APN (anciennement écoles de pêche) permettent d'inculquer le respect de l'environnement et l'apprentissage de la pêche aux plus jeunes. En 2019, la Fédération a animé 10 demies-journée. Une onzième a été contrainte d'être annulée pour cause de canicule.

Pour assurer le bon encadrement des enfants à la pêche, les Ateliers Pêche Nature sont préalablement validés par la Fédération départementale selon une charte de sécurité stricte.



Pêche et handicap

7 animations ayant touché 49 personnes ont été assurées par la Fédération auprès de personnes en situation de handicap.



Animations pêche

Le pôle développement de la Fédération, animé par trois agents diplômés BP JEPS option « pêche de loisir », organise chaque année et pour tous, des initiations et découvertes de différentes techniques de pêche (leurres, carpe, feeder anglaise et coup) ouvertes à tous. En 2019, les animations suivantes ont donc été proposées :

- 10 et 11 avril : stage carpe
- 25 mai : partie de pêche pour les nuls
- 22 au 26 juillet : stage de pêche au plan d'eau du Canada
- 15 septembre : partie de pêche pour les nuls

Journée Nationale de la Pêche

Chaque année la Fédération accompagne les AAPPMA pour cet événement devenu incontournable. Qu'elles soient à destination des enfants ou du grand public, ces manifestations sont l'occasion de faire (re)découvrir notre passion pour la pêche et les missions des AAPPMA en faveur des milieux aquatiques et des poissons. Le 3 juin 2019, 9 points d'animation étaient répartis sur le Département ayant réunis 611 participants.

Evénements et concours

La Fédération participe aussi à de nombreux salons dans lesquels la protection des milieux aquatiques et le développement du loisir pêche sont omniprésents. Au cours de l'année 2019, la Fédération a participé, au village départ du Paris-Roubaix le 13 avril, au village des sciences de Beauvais.

La Fédération a également coordonné la mise en œuvre de l'événement Hauts-de-France propres dans le département de l'Oise qui a attiré quelques 4016 courageux le week-end du 22 au 24 mars.

Elle organise également des concours tous les ans, voici le détail de 2019 :

- 31 mars : Concours pêche au coup, plan d'eau du Canada à Beauvais (22 participants)
- 20 Octobre : Concours carnassier fédéral
- 16 novembre : Open carnassier Régional, rivière Oise à Compiègne

Promotion du loisir pêche



Concours Float-tube plan d'eau du Canada – 20/10/2019



Open carna Hauts-de-France – 16/11/2019



Hauts-de-France propres – 22-24/03/2019

Promotion du loisir pêche

Parcours de pêche Fédéraux

Presque quotidiennement, la Fédération assure la gestion et l'entretien des sites fédéraux suivants :

- ⇒ **Le parcours du Matz** : 10 km de cours d'eau gérés sur cette rivière de 1ère catégorie.
- ⇒ **L'étang Fédéral de Varesnes** plan d'eau de 12 ha à proximité de Noyon
- ⇒ **Le parcours de Marseille en Beauvaisis** (1ère catégorie) situé sur la rivière « Le Petit Thérain ». La Fédération y gère 1 km de berges. Le lot de pêche concerné représente quant à lui 800 m.
- ⇒ **Le Carpodrome de la Fréneuse** situé entre Noyon et Compiègne et d'une superficie de 2,5 ha.
- ⇒ **L'étang Fédéral d'Allonne** situé à proximité de Beauvais et d'une superficie de 2,5 ha.
- ⇒ **Les étangs de Commelles** (2nde catégorie) : au nombre de 3 pour une superficie d'une vingtaine d'hectares au total.
- ⇒ **Une partie du bassin des Muids** à Choisy au Bac
- ⇒ **Le canal de l'Ourcq** (2^{nde} catégorie) sur 105 kms dans l'Oise, l'Aisne, et la Seine et Marne.
- ⇒ **Les étangs de Saint-Pierre, Buissonnet et Ste-Périne** en forêt de Compiègne pour une superficie d'une vingtaine d'hectares au total.



Etang de Varesnes



Etangs de Saint Pierre



Etangs de Commelles



Parcours de Marseille-en-Beauvaisis



Etang d'Allonne



Bassin des Muids



Etang de la Fréneuse



Parcours mouche sur le Matz

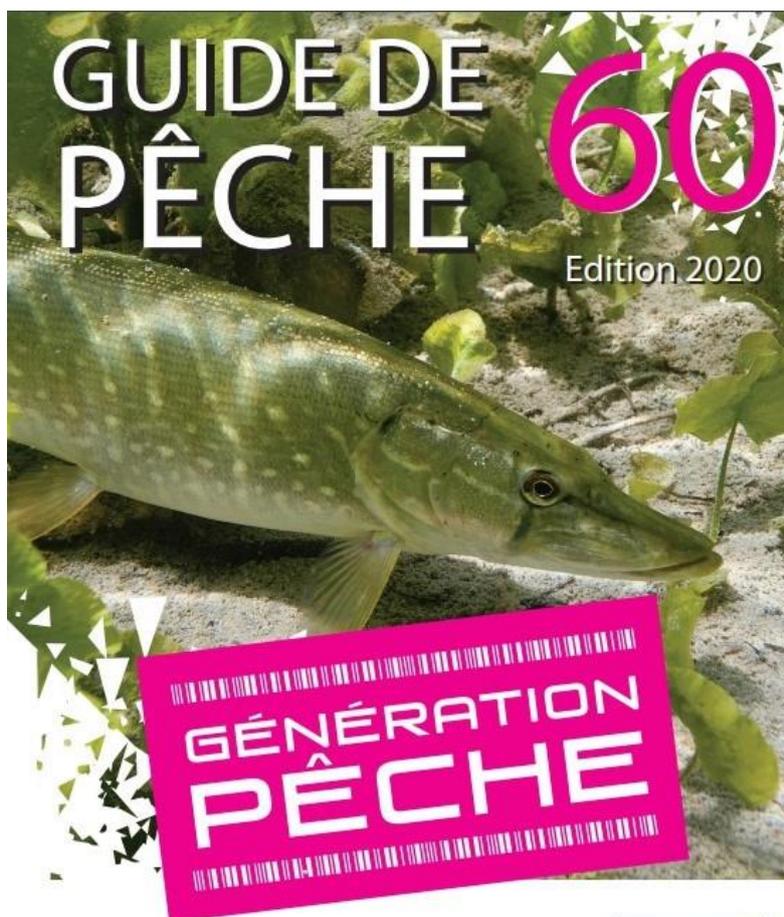


Canal de l'Ourcq

Promotion du loisir pêche

Guide de pêche

Tous les ans, la Fédération édite son guide de pêche. Ce document, disponible gratuitement, permet aux pêcheurs de disposer de toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche dans le département (tarifs, carte des parcours, réglementations, animations et manifestations organisées, etc.). Il est également diffusé auprès de nos différents partenaires, notamment touristiques dont les Offices de Tourisme pour la plupart.



Fédération départementale de pêche
et de protection du milieu aquatique de l'Oise

peche60.fr



FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



28, rue Jules Méline
60200 COMPIÈGNE

Tél : 03.44.40.46.41 – Fax : 03.44.40.27.72

E-mail : fedepecheoise@orange.fr

Site internet : www.peche60.fr



<https://www.facebook.com/peche60>

Merci à nos partenaires financiers

